

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 024	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL « L'APPART » À L'ASSOCIATION PASSAGE
---------------------	---------------------	---

Session du :	1er trimestre 2025
Séance du :	24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **24 mars**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 mars 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO		X	Isabelle RAVIER
Ludovic MONDONGO		X		Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Séverine Cartier
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13,

VU la coopération partenariale entre l'association « Passage » et la commune de Sillingy

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse,

Dans le cadre de la coopération partenariale sur le territoire avec l'association Passage, le personnel de l'association Passage, en lien avec les animateurs du service jeunesse, mènera des actions éducatives au sein de l'espace jeunes dénommé « L'Appart » situé route des écoles 74330 Sillingy.

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	28 mars 2025
De sa mise en ligne le :	28 mars 2025



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 024	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL « L'APPART » À L'ASSOCIATION PASSAGE
---------------------	---------------------	---

Une convention doit être établie pour définir les conditions et les modalités d'utilisation du local concernant :

- Les engagements et obligations de l'association Passage
- Les obligations de la commune
- La sécurisation des accès et des responsabilités
- Les litiges
- La durée de la convention
- L'assurance

➤ **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :**

- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du local « l'Appart » à l'association PASSAGE.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 28 mars 2025

De sa mise en ligne le : 28 mars 2025





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 024	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL « L'APPART » À L'ASSOCIATION PASSAGE
---------------------	---------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
26		0		0	

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du local « l'Appart » à l'association PASSAGE.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT

Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	28 mars 2025
De sa mise en ligne le :	28 mars 2025

